

# Info - municipal - Février 2020



## PLAISIRS D'HIVER ÉDITION 2020

Un mois de février rempli d'activités pour toute la famille! Prenez le temps de consulter **la programmation complète en page centrale!**

Pour plus d'informations, contactez Marie-Claude Juneau Poudrier  
Intervenante en loisirs — 819-845-7795 poste 3



USQU'AU PIRACLE

**Municipalité de Saint-Claude**

295, Route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

[www.municipalite.st-claude.ca](http://www.municipalite.st-claude.ca)

Suivez nous sur Facebook: municipalité de Saint-Claude





## Liste des contrats et des dépenses de plus de 25 000\$:

<i>Nom</i>	<i>Détails - objet</i>	<i>Total Achats</i>
9074-6827 QUÉBEC INC.	Système d'alarme, génératrice, entrée Pointe Marchand, bornes électriques, réparations électriques	57 677,92\$
BEAUREGARD, FOSSES SEPTIQUES	Vidange fosses septiques	48 699,30 \$
CHAUFFAGE P. GOSSELIN INC.	Diesel, essence	110 558,08\$
CONSTRUCTION DLP	Gravier, pierre	106 374,05\$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	RVER	26 268,62 \$
DIVERS PROPRIÉTAIRES	Règ. 2018-312 Emprunt installations septiques	305 411,77 \$
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	Travaux Rang 8 et retenue de garantie	54 987,25 \$
GRADERS PRO	Réparation niveleuse	60 722,31 \$
GROUPE ULTIMA, MMQ	Assurance	31 074,00 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité	31 603,07 \$
LES CONSTRUCTIONS MAURICE ET CLAUDE INC.	Gravier et abrasifs	34 778,79 \$
MINISTÈRE DU REVENU	DAS	123 996,05 \$
MINISTRE DES FINANCES	Sûreté du Québec, droit barrage	119 384,75 \$
MRC DU VAL SAINT-FRANÇOIS	Quotes-parts	119 017,47 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	DAS	56 327,38 \$
RÉGIE INTER SANITAIRE DES HAMEAUX	Collecte ordures et plastiques agricoles	33 813,01 \$
SOMAVRAC INC.	Calcium liquide	40 994,55 \$
VALORIS	Enfouissement ordures	32 163,94 \$
VIVACO	Membranes, ponceaux, divers matériaux	30 521,39 \$

\*\*\*Cette liste sera déposée dans les documents sur le site Internet de la municipalité.

## **AUTORISATION DE CIRCULER EN VTT ET EN MOTONEIGES POUR PLAISIR D'HIVER 15 ET 16 FÉVRIER 2020**

Dans le e cadre du plaisir d'hiver, le traditionnel sleigh ride en voitures et tracteurs avec VTT ou motoneiges aura lieu pour l'année 2020. Le parcours a lieu dans les chemins municipaux; Le circuit emprunté est Rang 7, Route de l'église, Rang 8 et Grande-Ligne.

Le conseil autorise les VTT et les motoneiges à faire partie de l'évènement du 15 février et 16 février 2020 jusqu'en fin d'après-midi et ces derniers sont autorisés à circuler dans tous les chemins municipaux pour l'évènement.

Une demande et un avis a été faite auprès de la Sureté du Québec.

## **ACHAT REGROUPÉ DE RADARS PÉDAGOGIQUES PAR LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Les municipalités locales ont manifesté l'intérêt d'acquérir leur propre radar pédagogique et que la MRC a demandé une aide financière au ministère des Transports pour l'achat de dix-huit (18) radars pédagogiques dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

L'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 53 553 \$ pour la réalisation du projet initial représentant 50 % du coût des radars pédagogiques est accordé pour les municipalités de la MRC.

La municipalité souhaite participer à l'achat regroupé et bénéficier de l'aide financière pour l'achat d'un radar pédagogique

## **Rappels importants**

### **Bacs de Matières résiduelles**

Pour la saison hivernale, nous demandons à tous les citoyens de Saint-Claude de bien vouloir déposer leurs bacs de matières résiduelles dans leur entrée de cour.

Aucun bac ne devrait se retrouver dans l'emprise de la route afin de faciliter le déneigement des routes et d'éviter que votre bac soit endommagé.

### **Stationnement l'hiver**

Certains citoyens stationnent leur automobile trop près de la route. Nous vous demandons de bien vouloir modifier votre habitude, car nous ne sommes pas responsable des bris qui pourraient être causés à votre véhicule lors du déneigement des routes.



## APPEL D'OFFRES CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DENEIGEMENT

Afin de continuer à offrir un service de qualité, il a lieu de remplacer un camion de 10 roues avec l'équipement à neige pendant l'année 2020.

La municipalité doit faire les procédures d'appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule dix roues avec équipement sur le système l'électronique du gouvernement. Le but est de rajeunir la flotte de camions.

## AVIS DE MOTION

A la séance du 13 janvier dernier, monsieur Yves Gagnon, conseiller, a donné un avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2020-271-07 modifiant le règlement de zonage 2008-271 et ses amendements dans le but :

- D'ajuster les limites des zones du plan de zonage STC-Z-01 afin d'intégrer les modifications liées à la rénovation cadastrale;
- De modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires et temporaires séparés du bâtiment principal par une rue;
- De modifier la distance minimale à respecter entre une clôture et le chemin;
- De modifier les dispositions concernant les résidences de tourisme.

## COMMANDEZ VOTRE NUMÉRO CIVIQUE



Suite à l'adoption de la résolution NO 2016-01-05, le conseil a décidé d'offrir sur une base volontaire, les pancartes réfléchissantes de numéro civique (recto verso+ logo de la municipalité)

Selon les règlements no 101A et 96-215, il est de votre devoir de rendre visible, lisible et libre le numéro civique afin de ne pas créer de confusion sur l'identité de votre résidence. Les services d'urgence; pompiers, ambulanciers ou autres devraient pouvoir se rendre chez vous, plus rapidement et ainsi sauver de précieuses minutes. **C'est votre responsabilité!**

Il est important de réserver votre numéro civique, si vous le désirez, **avant le 31 mars prochain.**

**Des frais de 40\$ vous seront chargés.** L'installation sur le poteau sera effectuée à l'été.

\*Pour commander : 819-845-7795, poste 1 ou [directrice@st-claude.ca](mailto:directrice@st-claude.ca) ou directement au bureau municipal, 295, route de l'Église, St-Claude.

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

**Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage**

**Que lors de la séance tenue le 3 février 2020, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le PREMIER projet de « règlement numéro 2020-271-07 visant à modifier le règlement de zonage #2008-271 et ses amendements afin d'apporter plusieurs modifications au règlement.»**

**Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 février 2020 à 19h, à la salle du conseil sur le PREMIER projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.**

**Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.**

**Que le projet de règlement vise à :**

**ajuster les limites des zones du plan de zonage STC-Z-01 afin d'intégrer les modifications liées à la rénovation cadastrale;**

*L'ajustement des zones est nécessaire suite à la rénovation cadastrale puisque plusieurs terrains ont vu leurs limites déplacées. Afin de ne pas retrouver certains terrains inutilement dans deux zones, le plan de zonage est adapté pour refléter les changements de la rénovation cadastrale.*

**modifier les dispositions concernant les bâtiments accessoires et temporaires séparés du bâtiment principal par une rue;**

*la modification vient préciser que cette exception est pour un total d'un (1) bâtiment accessoire uniquement*

Suite : → → → → → → → → → → →

modifier les dispositions concernant les résidences de tourisme dans le secteur du lac Boissonneault (zones VR-1, VR-2, VR-3, VT-1, VC-1, et CL-1);

*Désormais, les résidences de tourisme seront contingentées dans les zones du secteur du lac Boissonneault. Un nombre de résidences de tourisme sera permis dans chaque zone selon une proportion (par rapport au nombre total d'unités d'évaluation pour chaque zone). Un droit acquis sera octroyé aux résidences de tourisme déjà présentes sur le territoire.*

permettre la classe d'usage « établissement hôtelier limitatif » dans la zone VR-1; la classe d'usage « établissement hôtelier limitatif » comprend notamment les auberges de moins de huit chambres et les gîtes touristiques.

ne plus permettre l'usage « résidence de tourisme » dans la zone RM-1.

La zone VR-1 est située à l'est du lac Boissonneault et correspond essentiellement aux chemins ou rues : St-Pierre, Martel, J-B Bruneau et Laurentie.

La zone RM-1 est située au sud du lac Boissonneault entre le chemin St-Pierre et 9<sup>e</sup> Rang Sud.

L'illustration des zones concernées par la modification proposée peut être consultée au bureau de la municipalité.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude.

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 4<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS DE FEVRIER 2020

France Lavertu

Directrice générale, secrétaire-trésorière

### **ACHAT D'UNE PORTE DE GARAGE**

Une porte de garage doit être remplacée pour le bon fonctionnement de la voirie et du déneigement. Le remplacement de la porte-numéro 1 du garage municipal sera fait par la compagnie Portes Promax inc.

## AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

*Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de lotissement*

**Que lors de la séance tenue le 3 février dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le projet de « règlement numéro 2020-272-05 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but de modifier les restrictions concernant la contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux.**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 février 2020 à 19h, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à :

MODIFIER LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX AFIN D'EXCLURE LES CAS OÙ L'OPÉRATION CADASTRALE VISE LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE 5 000 MÈTRES CARRÉS ET MOINS EN ZONE AGRICOLE AU SENS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES.

Les zones touchées sont toutes les zones situées en zone verte au sens de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

**Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 295, route de l'Église à Saint-Claude.**

DONNÉ À SAINT-CLAUDE, CE 4<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS DE FEVRIER 2020

---

France Lavertu  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

## Chronique de l'inspecteur – les bâtiments accessoires

Voici la définition : bâtiment détaché du bâtiment principal, situé sur le même terrain que ce dernier et destiné à améliorer l'utilité, la commodité et l'agrément de l'usage principal. Est considéré comme un bâtiment accessoire : une remise, un garage privé détaché, une pergola, une serre privée détachée.

Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain pour pouvoir implanter un bâtiment accessoire. Toutefois, il est permis d'édifier un bâtiment accessoire avant le bâtiment principal si un permis de construction a été délivré pour ce bâtiment principal et pour la seule période de validité de ce permis.

Voici quelques normes (liste non-exhaustive) :

- Un maximum de trois bâtiments accessoires est autorisé par propriété
- Un bâtiment accessoire ne peut avoir qu'un (1) étage.
- La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est de 6 mètres et ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment principal si celle-ci est de moins de 6 mètres.

Jennifer Bergeron,

officier bâtiment et environnement  
819-845-7795 #2  
officier@st-claude.ca



# LOISIRS

## PLAISIRS D'HIVER ÉDITION 2020

Un mois de février rempli d'activités pour toute la famille! Prenez le temps de consulter **la programmation complète page suivante !**



**Réservez vos journées pour jouer dehors**



Pour plus d'informations, contactez Marie-Claude Juneau Poudrier  
Intervenante en loisirs — 819-845-7795 poste 3

# 7 février

## RANDONNÉE RAQUETTE ou À PIED

19h-21h: Randonnée en raquette ou à pied

Feu de joie et glissade à mi-chemin

Apportez vos raquettes, lampe poche,

bouteille d'eau et traîneaux

Départ: Centre aux Quatre Vents

(563, rang 7)

**Habillez-vous chaudement selon les conditions météo**



# 8 février

## SOIRÉE DANSANTE AVEC

### RAY ET ESTELLE

20h: le rouge fait battre les cœurs

Coût: 7\$ membre et 8\$ non-membre

\*apportez vos consommations

Centre aux Quatre Vents (563, rang 7)



# Édition 2020



Pour plus d'informations  
Marie-Claude Juneau Poudrier  
819-845-7795 poste 3  
loisirs@st-claude.ca

# Plaisirs Saint-

# 15 f

## TOURNOI DE CARTE

« 500 »

8h30 à 9h: inscriptions

9h15: début des parties

Coût: 5\$

- léger goûter sur place

GRUPE ENTRAIDE

819-845-2885

(Diane Lacroix)

**Centre aux Quatre**

## TRADITIONNELLE

En tracteurs, feu d'

Départ du Centre aux

## SOIRÉE MUSICALE Disco

•▶▶▶ **GRA**

20h: début

VENTE D'ALCO



# 15-16

## TOURNOI DE BAL

220\$ par équipe, une fille m

Hot-dog, hamburger e

**Terrain de balle p**

Pour informations ou

Yannick Vallièr



# d'hiver Claude

## février

### SOUPER SPAGHETTI à 17h

organisé par le Service Incendie au profit du Service d'animation estival SAE  
(13 ans +: 15\$)(4 à 12 ans: 7\$)  
(0 à 3 ans: gratuit)

Billet en vente au bureau municipal jusqu'au 12 février

VENTE D'ALCOOL SUR PLACE

### Vents (563, rang 7)

#### LE SLEIGH RIDE

de joie à mi-parcours  
Quatre Vents à 19h30

#### Mobile avec Pascal Gagné

GRATUIT ◀◀◀◀

de la soirée  
ALCOOL SUR PLACE



Association Estivale  
Saint-Claude

## 5 février

### LE DANSE DANS LA NEIGE

minimum, 5 manches, 4 points  
t vente d'alcool sur place  
près du 563, rang 7  
inscriptions contacter  
es 819-943-1122



**\* Nouveauté ! \***



# 16 février

## ACTIVITÉS FAMILIALES

Près du 565, rang 7

**12h à 16h**

**\*Gratuit\***



◆ Feu de joie

(Guimauves, saucisses, café, chocolat chaud)

◆ Jeux gonflables

◆ Mascottes

◆ Glissades

(apportez vos traîneaux)



◆ Tournoi de hockey amical

◆ Tournoi de balle dans la neige

◆ Sculpture sur bloc de neige

(apporter votre matériel pour sculpter)

◆ Musique d'ambiance

◆ Trottinette des neiges



◆ **Mini-ferme:** Moutons, chèvres, alpagas, chevaux miniatures, cochon vietnamien...  
(distributrice à 1\$ pour nourrir les animaux)

◆ Tours de voitures à cheval

◆ Animation humoristique ambulante

◆ Démonstration / initiation  
et atelier de jonglerie

◆ **14h30 - Clown échassier sur patin**  
(démonstration sur la patinoire)

◆ **15h00 - Tire d'érable sur neige**

**SOUPER SPAGHETTI ORGANISÉ PAR VOTRE SERVICE INCENDIE AU PROFIT  
DU SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL DE SAINT-CLAUDE SAE**



Samedi 15 février à 17h00

(13 ans +: 15\$)(4 à 12 ans: 7\$)(0 à 3 ans: gratuit)

Billets en vente au bureau municipal jusqu'au 12 février

VENTE D'ALCOOL SUR PLACE Réservez vos billets !!!

Centre aux Quatre Vents (563, rang 7)

**SOUPER  
SPAGHETTI**



*Animation Estivale  
Saint-Claude*

# LOISIRS

## TOURNOI DE BALLE DANS LA NEIGE

Plaisirs d'hiver  
Saint-Claude



220\$ par équipe,  
une fille minimum,  
5 manches, 4 points  
Hot-dog, hamburger et  
vente d'alcool sur place

Terrain de balle près du 563, rang 7

Pour informations ou inscriptions  
contacter

Yannick Vallières 819-943-1122

**15-16**

**Février**

**2020**

# Nouvelles



Développement  
VAL-SAINT-FRANÇOIS

## IL EST TEMPS DE DÉPOSER VOS PROJETS STRUCTURANTS!

**Windsor, le 14 janvier 2020** – La Municipalité régionale de comté (MRC) du Val-Saint-François lance un appel de projets exceptionnel dans le cadre du Fonds de développement des territoires. Par le déploiement de ce fonds, les élus de la MRC reconnaissent l'importance de soutenir des initiatives contribuant au développement du milieu. Plusieurs types de projets peuvent être financés. En voici quelques exemples : modernisation des pratiques et infrastructures de marchés publics, projets culturels et patrimoniaux, etc.

Le programme est destiné aux organismes à but non lucratif, ainsi qu'à la plupart des coopératives. Le montant maximal qu'un projet peut recevoir est de 20 000 \$ et la subvention peut couvrir jusqu'à 50 % des coûts du projet. Les promoteurs sont invités à présenter une demande de financement d'ici le **14 février 2020**.

Pour de plus amples détails sur les critères de sélection ou pour déposer une demande, la Politique de soutien aux projets structurants et le formulaire de qualification sont disponibles sur le site [val-saint-francois.qc.ca](http://val-saint-francois.qc.ca) à la page *Fonds de développement des territoires (FDT)* dans la section *Développement socio-économique*. Pour toute autre question, communiquez avec Mme Marie-Andrée Ménard à [mamenard@val-saint-francois.com](mailto:mamenard@val-saint-francois.com) ou au 819 845-3769, poste 215.

**À propos** : Développement Val-Saint-François est responsable des mandats que la MRC du Val-Saint-François lui confie, soit : le soutien à l'entrepreneuriat, la diversification économique, le développement touristique, culturel, agroalimentaire et rural ainsi que le projet Place aux jeunes en région. Consultez le site web pour en savoir plus: [www.val-saint-francois.qc.ca](http://www.val-saint-francois.qc.ca)

### Source :

Marie-Andrée Ménard  
Conseillère en développement économique  
[mamenard@val-saint-francois.com](mailto:mamenard@val-saint-francois.com) 819 845-3769, poste 215





**CLUB QUAD de la MRC du VAL ST-FRANÇOIS 819-574-6150**  
**clubquadvalstfrancois@yahoo.ca**



De l'huile de bras et du sang neuf



Alors nous voilà en plein coeur de la saison du quad. Au nom du club je veux remercier tous les propriétaires de terrains qui permettent aux différents clubs de la région de pouvoir pratiquer un aussi beau sport que le vtt. Sans vos autorisations, ce sport d'hiver ne pourrait exister. Je profite de ce fait pour souligner le travail d'Olivier Coulombe (Directeur secteur centre) qui a permis au club d'avoir le droit de passage à l'arrière du Tim Hortons/Dépanneur Voisin jusqu'au rang 7 pour cet hiver. Ce fut une belle surprise pour tous, sa persévérance est très appréciée. Sur une note sem-

blable, nous souhaitons la bienvenue à Michel Bourassa nouveau directeur secteur ouest (Valcourt). Michel est déjà un joueur important pour nous merci énormément pour ton implication.

Le 9 décembre dernier, Philippe Dubois et Pascal Mailloux ont suivis une formation d'agents spécialisé. Les ASS sont des bénévoles reconnu par la loi des véhicules hors routes. Ils ont ainsi des pouvoirs d'interventions dans nos sentiers. Merci pour votre implication!

Nouveau point de vente pour les cartes de membre: Carrefour melbourne à la station service, juste à côté du Tim Hortons (150 route 116 Melbourne). Pour plus d'information à propos des prochaines activités au sein du club, suivez nous sur notre page facebook Club quad de la MRC du Val St-François. Bonne saison profitez en

Janie Roarke



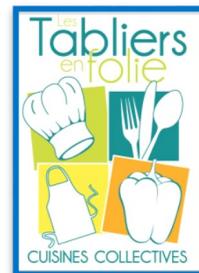
## Invitation au lancement des cuisines collectives au CAB de Windsor



**Quand** : le 19 février 2020 à 13h30  
**Où** : à la cuisine du CAB  
54A, rue St-Georges, Windsor  
Centre communautaire René-Lévesque

Venez nous rencontrer  
et visiter notre belle  
cuisine !

MERCI de confirmer votre présence au 819-845-5522



Sous la supervision de **LES TABLIERS EN FOLIE**



## Renouvellement des licences pour animaux de compagnie

La période de renouvellement des licences pour chats et chiens se déroulera du 15 janvier au 15 février 2019. D'ici la fin du mois de janvier, tous les gardiens d'animaux de compagnie déjà enregistrés auprès de la SPA de l'Estrie recevront par la poste leur avis de renouvellement.

Vous devez acquitter le paiement de cet enregistrement **au plus tard le 15 février 2019**. La réglementation municipale prévoit en effet l'ajout de frais d'administration pour tout paiement effectué après cette date. Toujours selon la réglementation municipale, le fait de ne pas se conformer à cette obligation pourrait entraîner l'émission d'une amende minimale de 50 \$.

***L'enregistrement de votre animal de compagnie est un règlement municipal.*** La réglementation municipale stipule que tout gardien de chat ou de chien doit enregistrer celui-ci auprès de la SPA de l'Estrie.

***L'enregistrement est valide du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.*** Vous devez procéder tous les ans au renouvellement de cet enregistrement, par le biais de l'avis que vous poste la SPA de l'Estrie.

Un nouveau médaillon n'accompagne pas cet avis; vous utilisez le même d'année en année. Par contre, si votre animal a perdu son médaillon ou si le numéro inscrit sur celui-ci s'est effacé, communiquez avec la SPA de l'Estrie, au 819 821-4727, option 4. Un nouveau médaillon vous sera posté.

***Épargnez 10 \$ si votre animal est stérilisé.*** Si vous avez fait stériliser votre chat ou votre chien au cours de la dernière année, joignez la preuve (fournie par votre médecin vétérinaire) avec votre paiement ou faites-la parvenir à la SPA de l'Estrie par télécopieur au 819 823-1573. Vous profiterez alors d'un rabais de 10 \$ sur le prix régulier de l'enregistrement de votre animal.

***Vous n'avez plus votre animal?*** Communiquez sans tarder avec la SPA de l'Estrie, au 819 821-4727, option 4 afin que votre dossier soit mis à jour.

***Un nouvel animal de compagnie? Nouvellement arrivé dans la région?*** Si vous avez un nouvel animal de compagnie depuis peu ou êtes récemment déménagé dans la région, la réglementation municipale exige que vous procédiez à l'enregistrement de celui-ci dans les 15 jours suivant son acquisition ou l'emménagement dans votre nouvelle demeure. Pour ce faire, communiquez avec la SPA de l'Estrie au 819 821-4727, option 4, du lundi au vendredi entre 10 h et 17 h, ou présentez-vous au refuge de la SPA de l'Estrie, du lundi au samedi entre 10 h et 17 h.

Vous pouvez également remplir le formulaire d'enregistrement disponible au [spaestrie.qc.ca](http://spaestrie.qc.ca), sous le bouton *Enregistrez votre animal* (à droite de l'écran), à la section « Comment enregistrer votre animal et obtenir son médaillon »; une fois rempli, retournez-le à la SPA de l'Estrie. Nous vous ferons parvenir par la poste la facture de cet enregistrement et le médaillon de votre animal.

# Programme d'aide pour l'achat de couches lavables : Amorcez la nouvelle décennie en mode zéro déchet!

Pour plusieurs, l'arrivée d'un nouveau-né rime avec la volonté de s'engagement davantage envers la protection de l'environnement. En effet, on désire léguer à nos enfants un environnement sain où il fera bon vivre!

Changer certaines de nos habitudes quotidiennes peut par contre être embarrassant, car on se demande quoi améliorer et à quel prix. Cela dit, personne n'y échappe : on changera la couche de bébé entre 4 500 et 7 000 fois au cours de ses premières années de vie. On peut se demander quelle option procure le plus grand gain économique et environnemental : la couche jetable ou la couche lavable?

De la conception à la fin de vie, tous les types de couches génèrent des impacts environnementaux. Les **couches jetables** occupent cependant le 3<sup>e</sup> rang de ce qui compose en importance les lieux d'enfouissement. Le transport et l'enfouissement des déchets représentent également des coûts pour le citoyen. Lorsqu'enfouies, les couches génèrent ensuite un gaz à effet de serre de 20 à 30 fois plus puissant que le gaz carbonique : du méthane. C'est l'œuvre de bactéries spécifiques qui décomposent la matière organique sans oxygène.

Du côté des **couches lavables**, les matières organiques sont traitées à l'usine d'épuration et permettent une réduction en gaz à effet serre. De plus, c'est le fait de les utiliser pour un deuxième enfant ou de se les procurer seconde main qui leur accorde le titre de grand champion du point de vue environnemental. On limite ainsi l'exploitation des ressources naturelles essentielles à la fabrication des couches. D'autres petits gestes peuvent aussi réduire l'empreinte écologique des couches lavables : laver les couches à l'eau froide et les suspendre pour le séchage.

Les **couches lavables** nécessitent un investissement de départ plus important, de 300 \$ à 500 \$ pour un ensemble de 20 à 25 couches. Cependant, de la naissance à la propreté, on peut estimer qu'entre 1 200 \$ et 2 500 \$ seront engagés pour l'approvisionnement en couches jetables. **Une différence de 900 \$ à 2 000 \$!**

Avec la modernisation des modèles de couches lavables et l'embarras du choix pour ce qui est des couleurs et des motifs, prendre le virage zéro déchet en matière de couches n'aura jamais été aussi tendance!

**La MRC du Val-Saint-François encourage l'achat de couches lavables et finance jusqu'à 50 % l'achat d'un ensemble de 20 couches lavables, pour un maximum de 100 \$.**

Certaines conditions s'appliquent. Pour plus de renseignements, visitez le <https://www.val-saint-francois.qc.ca/services/couches-lavables/> ou contactez le bureau de la MRC au 819 826-6505 poste 28.



Transition  
énergétique

Québec



# Éconologis

Un service gratuit  
pour les ménages à  
revenu modeste



ÉCONO  
LOGIS

Vous connaissez peut-être le programme Éconologis de Transition énergétique Québec. Il s'agit d'un **programme gratuit** de conseils et de services en efficacité énergétique pour les ménages à revenu modeste. Depuis l'an dernier, la visite est également **disponible pour les locataires dont le chauffage est inclus dans leur loyer** ainsi que pour ceux se chauffant au bois. De ce fait, que vous payez ou pas votre facture de chauffage, vous pouvez bénéficier des conseils en efficacité énergétique et de l'installation gratuite d'accessoires économiseurs d'énergie (pellicules plastiques, coupe-froid pour les portes, ampoules DEL, etc.). Ceci vous permettra de faire face à l'hiver en réduisant les courants d'air et par le fait même votre consommation de chauffage et d'électricité en plus d'améliorer votre confort.

De plus, les ménages admissibles au programme peuvent **sans autre démarche** bénéficier du remplacement du réfrigérateur offert en partenariat avec Hydro-Québec s'ils répondent aux conditions requises (fabrication du réfrigérateur avant 2001).

Pour bénéficier du programme Éconologis, le participant doit respecter les seuils de revenus. Qui plus est, aucun occupant du logement ne doit avoir reçu la visite d'un conseiller dans le cadre du programme Éconologis ou d'un programme de même nature géré par Transition énergétique Québec, et ce, au cours des cinq dernières années ou des trois dernières années s'il a déménagé.

Pour obtenir plus d'information sur les critères d'admissibilité et prendre rendez-vous avec un conseiller, communiquez avec l'ACEF Estrie au **819 563-1585**.

Les seuils de revenu admissibles pour la saison 2019-2020 sont :

Nombre de personnes dans le ménage	Revenu maximum
1 personne	25 921 \$
2 personnes (adultes ou enfants)	32 270 \$
3 personnes (adultes ou enfants)	39 672 \$
4 personnes (adultes ou enfants)	48 167 \$
Et ainsi de suite...	

Source : Hugo Payeur  
819 563-8144  
Coordonnateur du programme Éconologis, région de l'Estrie  
Licence R.B.Q. # 5650-3352-01

Certaines conditions peuvent s'appliquer, notamment concernant les délais pour être admissibles plus d'une fois.

## QUOI FAIRE SI ON VOUS SOLLICITE?

- Refusez un rendez-vous
- Ne signez rien le jour même
- Refusez de signer sous pression

Vente par sollicitation dans votre secteur?

**POUR AGIR VITE,  
L'ACEF\* A BESOIN DE VOUS!**

819 563-8144

**Soyez**  
nos yeux et  
nos oreilles

ACEF Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie  
Membre de l'Union des consommateurs

## POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE COMMUNIQUER AVEC L'ACEF?

En nous informant rapidement, vous pouvez aider à ce que les gens de par chez-vous ne signent pas des contrats à prix abusifs ou bien annulent à temps. En effet, lors de vente à domicile, plusieurs personnes signent sous pression des contrats abusifs (thermopompes, services de décontamination, autres).

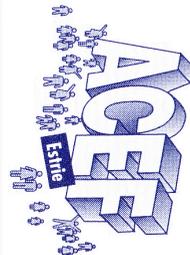
Il est facile d'annuler le contrat dans les 10 jours si on s'en aperçoit à temps, mais par la suite, c'est une autre histoire!

Il faut donc agir rapidement pour informer les gens. Pour le faire, l'ACEF, un organisme de défense des droits des

consommateurs, a besoin d'être informée le plus rapidement possible dès qu'il y a de la sollicitation dans un secteur. Communiquez avec nous dès que vous êtes sollicité par téléphone ou à domicile. Vous pouvez faire une différence!

Note : Vous pouvez aussi vous inscrire sur notre liste courriel de diffusion pour recevoir l'information et nous aider à la transmettre dans votre municipalité s'il y a une vague de sollicitation dans votre secteur.

\*L'ACEF Estrie (Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie) est un organisme de promotion et de défense des droits des consommateurs.



Association coopérative  
d'économie familiale  
de l'Estrie  
Membre de l'Union des consommateurs

## Sollicitation frauduleuse dans la région récemment : 10 jours pour annuler si vous regrettez d'avoir signé

L'ACEF Estrie (Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie) met en garde la population contre la sollicitation ayant cours actuellement dans la région. De façon trompeuses, certaines entreprises se disent même mandaté par Réno-climat ou par Hydro. L'ACEF invite aussi à se méfier de publicité Facebook liées à l'efficacité énergétique et demandant de vous inscrire à une inspection ou un bilan gratuit ou un concours. Elle invite les gens à ne pas signer sous pression afin de prendre le temps d'évaluer leurs besoins et comparer les prix souvent moins chers chez les commerçants de la région. L'ACEF rappelle qu'on peut facilement annuler un contrat de vente itinérante dans les 10 jours. Elle demande de lui signaler les cas de sollicitation (même si aucun contrat n'a été signé) pour lui permettre de mieux informer la population.

Pour joindre l'ACEF : 819-563-8144 ou [info@acefestrie.ca](mailto:info@acefestrie.ca).

**Avisez-nous  
rapidement!**

819 563-8144

[info@acefestrie.ca](mailto:info@acefestrie.ca)



ou par  
acefestrie

## La Caisse Desjardins des Sources

est fière de lancer, dans le cadre de son assemblée générale annuelle 2020, la troisième édition de Projet COOP D. Cet appel de projets invite tous les organismes membres à but non lucratif du territoire de la Caisse à déposer entre le 20 janvier et le 21 février 2020 (minuit) un nouveau projet touchant un ou des secteurs suivants : éducation, santé et saines habitudes de vie, œuvres humanitaires et services communautaires et développement économique.

Pour plus d'informations, consultez-le [www.desjardins.com/caisse-sources](http://www.desjardins.com/caisse-sources) sous l'onglet Projet COOP D.



## Activités du Groupe Entraide

### **SOIRÉE DE DANSE FÉVRIER**

THÈME: «Le rouge fait battre les coeurs» avec Estelle et Ray

QUAND: 8 février 2020 à partir de 20h

LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)

COÛT: 7\$ membre et 8\$ non-membre

Apportez vos consommations!



### **Tournoi de carte de type «500»**

15 février 2020

8h30 à 9h: inscriptions

9h15: début des parties

Coût: 5\$

- léger goûter sur place

GROUPE ENTRAIDE 819-845-2885

Centre au Quatre Vents (563, rang 7)



### **SOIRÉE DE DANSE MARS**

THÈME: «Le vert est à l'honneur» avec Estelle et Ray

QUAND: 14 mars 2020 à partir de 20h

LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)

COÛT: 7\$ membre et 8\$ non-membre

Apportez vos consommations!





# Nouvelles Service Incendie



**Soyez prévoyant!** Après chaque chute de neige, déglecez et déneigez les sorties de votre domicile, incluant les fenêtres du sous-sol et les balcons, et assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties soient désencombrées. Ainsi, vous pourrez évacuer rapidement en cas d'incendie et cela facilitera, du même coup, l'intervention des services d'urgence



## **Le risque d'empoisonnement au monoxyde de carbone est plus élevé en hiver** **Saviez-vous que le monoxyde de carbone peut causer des problèmes de santé avant même que vous ne détectiez sa présence?**

Bien que le monoxyde de carbone (CO) puisse être présent dans votre domicile ou votre chalet à n'importe quelle période de l'année, le risque est toutefois plus grand durant les mois d'hiver car les maisons au Canada sont habituellement chauffées par des chaudières, des poêles à bois, des générateurs d'air chaud et d'autres appareils à combustion. Ces appareils peuvent dégager du CO dans votre maison s'ils sont mal installés ou fonctionnent mal.

Lorsqu'il est inhalé, le CO réduit la capacité de votre corps à transporter l'oxygène dans votre sang. L'exposition au gaz peut causer un empoisonnement au monoxyde de carbone et être dangereuse pour votre santé :

**L'exposition à de faibles concentrations** de CO provoque des symptômes similaires à ceux de la grippe, notamment la fatigue, l'essoufflement et des maux de tête.

**L'exposition à de fortes concentrations** ou l'exposition prolongée de faibles concentrations de CO peut causer une mauvaise vision, des étourdissements et des douleurs à la poitrine.

**L'exposition à de très fortes concentrations** peut provoquer des convulsions, le coma et la mort.

**La présence de CO ne peut être décelée qu'à l'aide d'un avertisseur de monoxyde de carbone.** Vous devriez installer au moins un avertisseur de CO dans votre maison. Les avertisseurs de CO se vendent dans les quincailleries et les magasins d'équipement pour la maison. Installez un avertisseur de CO certifié par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes, tel que CSA, UL, Intertek ETL, etc.

**Si votre avertisseur de monoxyde de carbone sonne**, faites ce qui suit :

1. N'essayez pas de trouver la source de monoxyde de carbone.
2. Quittez votre domicile immédiatement et respirez de l'air frais.
3. Une fois à l'extérieur, appelez le 911, le service des incendies ou les services d'urgence.
4. Ne retournez pas dans la maison tant que le problème n'aura pas été réglé par un professionnel.

**AVEZ-VOUS UN  
AVERTISSEUR  
DE MONOXYDE  
DE CARBONE?**

